

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 036-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0084

Déposée le: 21.01.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) (porte-parole)
Grimm (Burgdorf, pvl)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Conséquences financières du Lehrplan 21

Le Lehrplan 21 a des conséquences non seulement pédagogiques mais aussi financières. La nature de ces conséquences financières pour le canton de Berne est encore dans le flou. C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Quel sera le coût total de la mise en œuvre du Lehrplan 21 ? Quel budget annuel la Direction de l'instruction publique a-t-elle prévu pour ces prochaines années ?
2. Est-il prévu dans le canton de Berne d'adapter la grille horaire selon les propositions de la conférence alémanique des directeurs de l'instruction publique D-EDK ? Quelle sera l'ampleur de cette adaptation et quels en seront les frais ?
3. Combien de leçons en moins y a-t-il dans le canton de Berne par rapport à la moyenne des autres cantons alémaniques ?
4. Quel sera le cadre de la formation continue des enseignants et enseignantes (participation, étapes, ampleur) ?
5. Qui supportera la charge des coûts et dépenses de la formation continue ? La Direction de l'instruction publique, les écoles, les enseignants et enseignantes, ou les élèves ?

6. Comment la Direction prévoit-elle de proposer la formation continue ? à la HPBern, à l'institut de formation continue IWB, dans les écoles ou sur le marché libre ?
7. Par heure de formation continue, quelle sera la proportion d'enseignants et enseignants ?